

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



Déposé / Reçu le

2 6 JUIN 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0718949449 Dénomination (en entier) : C.C. EVENTS

(en abrégé) ::

Forme juridique : société privée à responsabilité limité

Siège (adresse complète): Rue de L'Abbaye,85 à 1050 Bruxelles

Objet(s) de l'acte : Démission,nomination du gérant, cession des parts sociales

EXTRAIT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ PRIVÉE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE« C.C. EVENTS »EN DATE DU 21/05/2019

La séance est ouverte ce 21 mai 2019 à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Chidiac , Charles

Le président constate que tous les associés sont présents et qu'il n'y a donc pas lieu de vérifier si les modalités légales de convocation ont été respectées. L'Assemblée peut dès lors délibérer valablement.

Ordre du jour :Démission et nomination du gérants .Cession des parts sociales

Résolution

A l'unanimité, l'assemblée Générale Extraordinaire Entérine les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblé Générale Extraordinaire entérine la démission de Monsieur Chidiac, Charles, de ses fonctions de gérant de la société à compter du 21 mai 2019, Il lui est présentement donné décharge pleine et entière et quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer, pour une durée indéterminée, à la fonction de gérant Monsieur da Silva Vale, Telmo domicilie qui accepte cette fonction. Son mandat prendra cour le 21 mais 2019

Troisième résolution :Transferts de parts :

Monsieur Chidiac , Charles ,cède l'entièreté de ces parts sociales (50 parts)
à Monsieur ASHIQ Abrar qui accepte .
 Monsieur ASHIQ Abrar qui dorénavant possède100 parts social

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à quatorze heures trente

Signature, bon pour accord,

Le Président

Le Gérant,

Chidiac, Charles

da Silva Vale, Telmo

Mentionner sur la demière page du <u>Volet B</u> :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers.

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)